



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
19 mars 2020
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-quinzième session
Point 22 a) de la liste préliminaire*
Groupes de pays en situation particulière : suivi
de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays
les moins avancés

Conseil économique et social
Session de 2020
25 juillet 2019-22 juillet 2020
Point 11 b) de l'ordre du jour
Application et suivi des textes issus
des grandes conférences et réunions
au sommet organisées par les Nations Unies :
examen et coordination de l'application
du Programme d'action en faveur des pays
les moins avancés pour la décennie 2011-2020

Application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport retrace et analyse les progrès accomplis ces dix dernières années, dont la dernière année, dans l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul). Il porte sur les huit domaines d'action prioritaires du programme ainsi que sur son objectif primordial, le reclassement de ces pays. En outre, il met en avant les activités menées par d'autres parties prenantes, telles que les organismes des Nations Unies, la société civile et le secteur privé. Il est soumis en application de la résolution [74/232](#) de l'Assemblée générale et de la résolution [2019/3](#) du Conseil économique et social, dans lesquelles le Secrétaire général a été prié de présenter un rapport d'étape sur l'application du Programme d'action d'Istanbul. Il fournit également des informations sur les préparatifs de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui se tiendra du 21 au 25 mars 2021 à Doha, y compris les réunions de son comité préparatoire intergouvernemental, qui se tiendront du 27 au 30 juillet 2020 et les 11 et 15 janvier 2021, à New York.

* [A/75/50](#).



I. Introduction

1. En cette dernière année d'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul), on constate non seulement des progrès notables dans plusieurs de ses domaines clés, mais aussi des lacunes critiques dans d'autres domaines dans lesquels les pays les moins avancés, collectivement, n'ont pas atteint les objectifs fixés. Trois pays ont été reclassés depuis 2011, et cinq autres, un nombre record, le seront d'ici à la fin 2024. Avant 2011, seuls deux autres pays avaient été reclassés depuis la création de cette catégorie en 1971. Depuis 2011, 15 pays ont satisfait aux critères de reclassement, ce qui, bien qu'inférieur à l'objectif fixé dans le Programme d'action de 50 % des pays (au nombre de 49 au moment de l'adoption du programme en mai 2011), représente néanmoins un progrès important. Collectivement, les pays les moins avancés ont remporté d'autres victoires au cours de la période couverte par le Programme d'action. Ainsi, l'accès aux technologies de l'information et des communications, l'énergie durable, la santé, l'éducation, les questions de genre, la concentration des exportations et la gouvernance ont enregistré des progrès remarquables.

2. Les efforts déployés pour atteindre les objectifs du Programme d'action d'Istanbul et ceux du Programme de développement durable à l'horizon 2030 se renforcent mutuellement. Au cours des cinq premières années d'application du Programme 2030, les pays les moins avancés ont fait des progrès modestes, par exemple s'agissant des indicateurs de pauvreté et de santé et de certains indicateurs relatifs à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes et des filles. L'accès aux services d'alimentation en eau et d'assainissement ainsi qu'aux énergies renouvelables, s'est amélioré. Dans d'autres domaines, les indicateurs relatifs aux objectifs ont stagné, notamment en ce qui concerne la faim, l'éducation, la recherche et le développement, les écosystèmes et les zones protégées. Si les chiffres indiquent une légère amélioration de l'emploi global, les jeunes ne semblent pas concernés. La valeur ajoutée manufacturière a légèrement augmenté, tout comme l'intensité énergétique du produit intérieur brut (PIB). La couverture du réseau mobile et d'Internet a considérablement augmenté.

3. S'agissant du Programme d'action d'Istanbul, depuis qu'il est lancé, les pays les moins avancés, qui représentent 13 % de la population mondiale, ne sont pas parvenus, collectivement, à lutter contre la pauvreté en renforçant leur taux de croissance économique, en opérant une transformation structurelle ou en augmentant leurs capacités de production ou leur part dans les exportations mondiales. Compte tenu de la grande vulnérabilité de ces pays du fait des chocs économiques et climatiques, la réalisation du développement durable a bien reculé. Du fait de la baisse des prix des matières premières, les exportations et les recettes en devises ont décliné, ce qui a aggravé le fardeau de la dette ; tandis que les risques naturels, notamment les phénomènes climatiques tels que les ouragans, les cyclones, les inondations, la sécheresse et les glissements de terrain, ont causé des pertes et des dommages dévastateurs en termes de vies humaines, de moyens de subsistance et d'infrastructures.

4. Dans le cadre des préparatifs en cours de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, prévue en mars 2021, les pays les moins avancés, leurs partenaires de développement et les entités des Nations Unies devraient examiner les résultats de la période 2011-2019, en vue de déterminer les meilleures pratiques et les enseignements à tirer, les obstacles rencontrés, les problèmes émergents et les perspectives nouvelles, ainsi que les mesures et les initiatives à adopter pour répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés au cours de la prochaine décennie.

II. Progrès accomplis dans la mise en œuvre des principales priorités du Programme d'action d'Istanbul

Croissance des pays les moins avancés

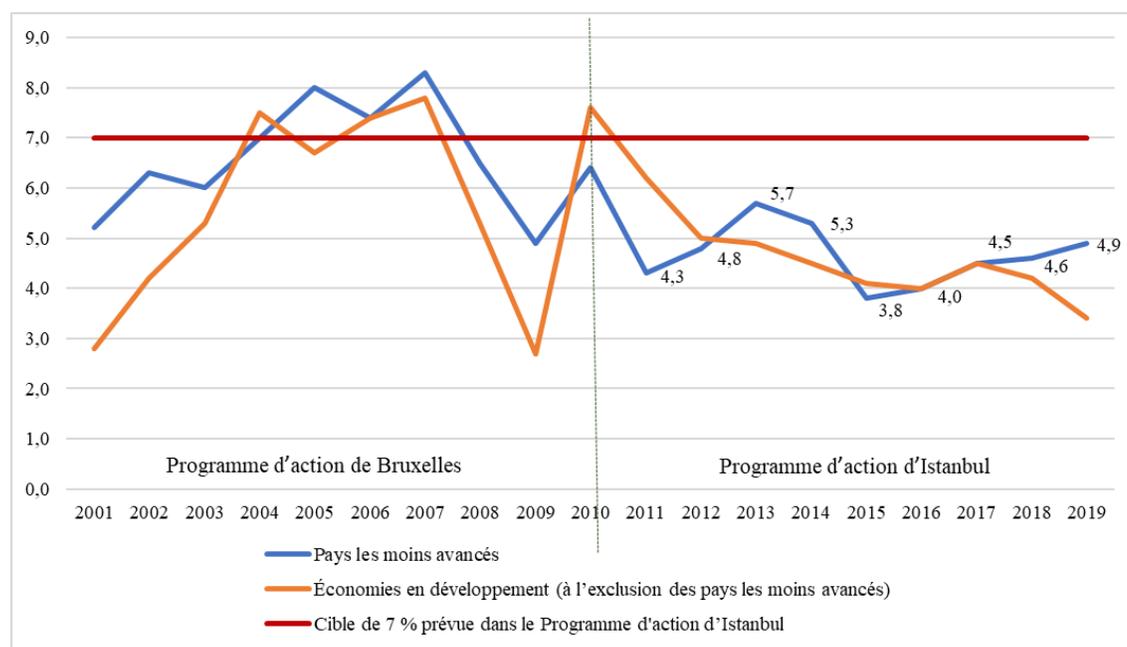
5. Les pays les moins avancés ont connu une croissance moyenne de 4,7 % pendant la période d'application du Programme d'action d'Istanbul (2011-2019), ce qui est nettement inférieur à la moyenne de 6,6 % enregistrée pendant la période 2001-2010. S'il est vrai que la crise financière mondiale de 2007-2008 ne les a pas aussi touchés que le reste du monde, leur taux de croissance a fini par subir le contre-coup des faibles taux de croissance de nombreuses économies avancées et émergentes et de la chute brutale des cours internationaux des matières de base après 2011. Pendant la période d'application du Programme d'action, la croissance de leur PIB a varié en moyenne. L'activité économique est restée modérée en général. En 2019, la croissance moyenne a été de 4,9 %, soit une légère amélioration par rapport aux 4,3 % de 2011 (voir fig. 1).

6. La croissance dans les pays les moins avancés est influencée en grande partie par les moteurs de croissance nationaux, le cours des matières premières et la vulnérabilité aux risques naturels et autres chocs exogènes. Le pic de croissance observé en 2013 et 2014 résulte en grande partie de la reprise de l'activité dans le secteur pétrolier et d'une augmentation des prix des autres matières premières (voir sect. D ci-dessous). De même, la croissance timide moyenne enregistrée en 2015-2016 est imputable en partie à la baisse des prix du pétrole sous l'effet de facteurs liés à l'offre. La crise de la maladie à virus Ebola a entraîné une baisse considérable de l'activité économique au cours de la période 2014-2015 dans les pays les plus touchés, à savoir la Guinée, le Liberia et la Sierra Leone.

Figure 1

Taux de croissance annuelle du PIB dans les pays les moins avancés

(En pourcentage)



Source : « Situation et perspectives de l'économie mondiale, 2020 » (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.20.II.C.1)

7. La reprise de la croissance économique des pays les moins avancés, qui a commencé vers la fin de 2016, traduit la reprise cyclique de l'activité mondiale, sous l'effet de facteurs tels que la hausse des investissements, l'augmentation de la production industrielle et du commerce et le renforcement de la confiance des consommateurs. L'activité économique dans les pays les moins avancés, à court terme, pourrait pâtir de la nouvelle pandémie du nouveau coronavirus (COVID-19), du fait, par exemple, de la baisse des cours des matières premières et du tourisme, qui entraînerait des taux de croissance inférieurs aux 7 % préconisés dans le cadre du Programme d'action d'Istanbul et des objectifs de développement durable.

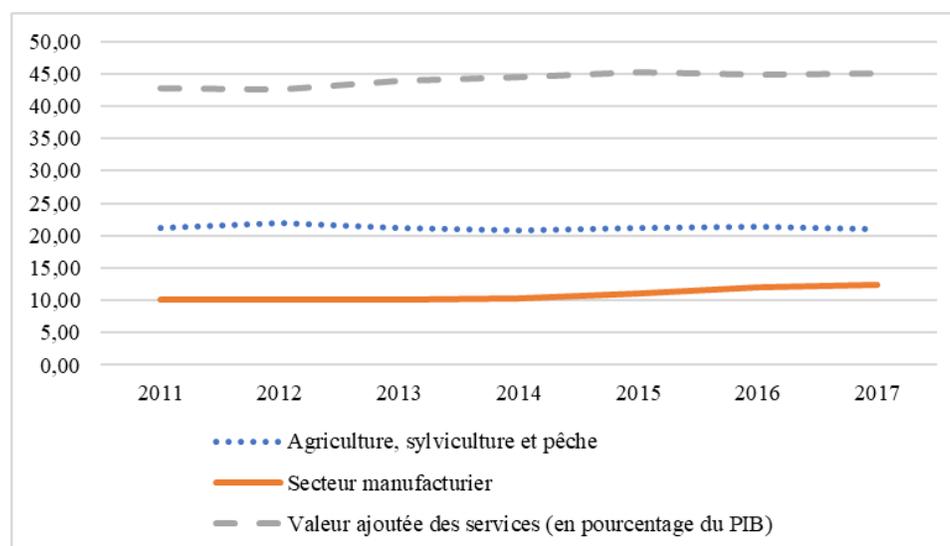
8. Des progrès modestes ont été réalisés dans le cadre de l'élimination de la pauvreté. Le taux de personnes vivant dans l'extrême pauvreté, c'est-à-dire avec un revenu inférieur à 1,90 dollar par jour, a diminué d'environ quatre points de pourcentage dans les pays les moins avancés, passant de 39,2 % en 2011 à 35,6 % en 2015. L'écart de pauvreté, qui représente à la fois l'ampleur et l'incidence de la pauvreté, a diminué plus lentement, tombant de 14,8 % en 2011 à 13,1 % en 2015. Si la situation reste inchangée, près de 30 % de la population continuera de vivre dans l'extrême pauvreté d'ici à 2030. Pour les pays les moins avancés, éliminer la pauvreté d'ici à 2030 (objectif de développement durable n° 1) dépendra essentiellement des progrès qu'ils pourront réaliser.

A. Capacité de production

9. Si les pays les moins avancés renforçaient leurs capacités de production, ils pourraient réduire leur exposition aux chocs extérieurs et leur PIB pourrait atteindre un taux de croissance soutenu d'au moins 7 % par an. Toutefois, comme la contribution des différents secteurs à leur PIB est restée relativement constante entre 2011 et 2017, on peut supposer qu'il y a eu peu de progrès en matière de transformation structurelle. La part de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche a été d'environ 21 %, tandis que celle du secteur manufacturier n'a augmenté que marginalement, passant de 10 à 12 %, et celle des services, de 43 à 45 % (voir fig. 2). À l'avenir, l'insuffisance de capital physique et humain de ces pays pourrait freiner la transformation structurelle, car les technologies émergentes dans le secteur manufacturier pourraient rendre ce secteur beaucoup plus demandeur de capital et de compétences. La formation brute de capital fixe en pourcentage du PIB a légèrement augmenté, passant de 25 % en 2011 à 28 % en 2017, suggérant que les pays les moins avancés ont investi un peu plus dans la construction et l'achat d'équipements, ce qui pourrait contribuer à renforcer d'autant plus la capacité de production.

Figure 2
Valeur ajoutée par secteur économique

(En pourcentage du PIB)



Source : Banque mondiale, indicateurs du développement dans le monde.

Infrastructure

10. Les technologies de l'information et des communications jouent un rôle essentiel dans le développement durable des pays les moins avancés. Cependant, le niveau d'accès varie considérablement d'un pays à l'autre, et d'un paramètre à l'autre. S'agissant de l'utilisation des téléphones mobiles, en moyenne, les pays les moins avancés ont fait des progrès phénoménaux pendant la période d'application du Programme d'action d'Istanbul, les abonnements à la téléphonie mobile cellulaire passant de 42 pour 100 personnes en 2011 à près de 70 pour 100 personnes en 2017.

11. L'accès à Internet a avancé, passant de 4,8 % en 2011 à 18,3 % en 2017. Pour faire la transition et veiller à ce que tous leurs habitants aient Internet à un coût abordable, en particulier à haut débit, les pays les moins avancés doivent, entre autres, en étendre la couverture aux zones mal desservies et non desservies, rendre Internet plus abordable, augmenter la scolarisation dans le secondaire, car elle a un effet positif sur l'utilisation d'Internet dans ces pays, et réduire l'écart entre les sexes dans ce domaine.

12. En accélérant l'utilisation d'Internet à haut débit, les pays les moins avancés pourraient accroître l'utilisation de certaines applications à large bande qui sont très prometteuses pour l'éducation, la santé et le commerce électronique.

13. L'insuffisance de données sur les infrastructures de transport telles que les routes et le rail rend difficile l'évaluation des progrès réalisés en matière d'accès aux marchés mondiaux et de compétitivité mondiale. En 2018, la part des pays les moins avancés dans le fret aérien mondial n'a été que de 0,9 %, soit une augmentation à peine sensible par rapport à 2011 (0,8 %), dont environ 30 % revenant à l'Éthiopie. À 0,01 %, la part du trafic portuaire de conteneurs pendant la période d'application du Programme d'action d'Istanbul a été minime par rapport au reste du monde.

14. Les pays les moins avancés ont besoin de gros investissements pour construire et entretenir des infrastructures résilientes et acquérir de nouvelles technologies.

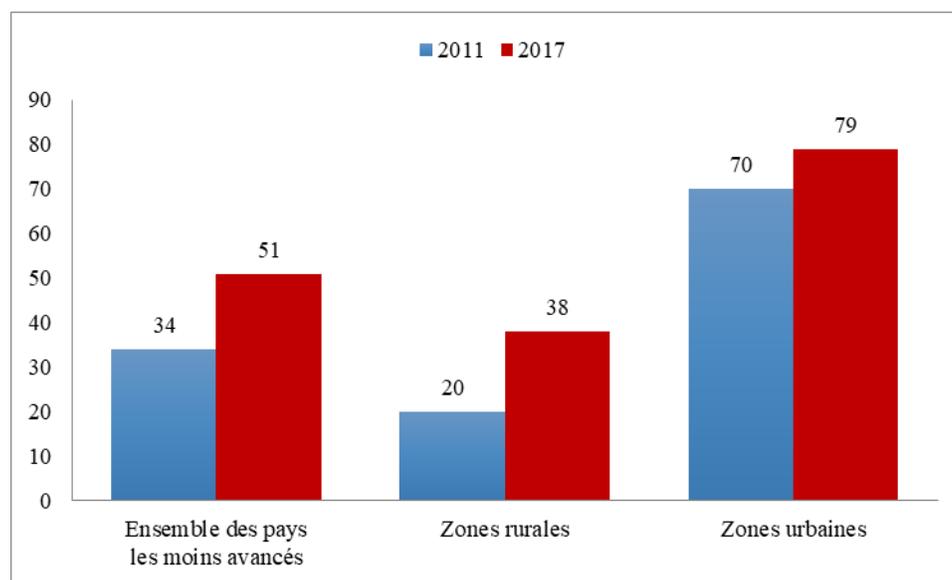
Pour ce faire, il leur faudrait, notamment, davantage de partenariats entre secteur public et secteur privé. Le secteur public domine les dépenses d'infrastructure dans les pays à faible et moyen revenu, représentant 87 à 91 % des investissements dans ce domaine. L'investissement privé est en déclin et n'est pas diversifié, en partie parce que les marchés des capitaux sont moins développés et les profils d'investissement plus risqués que dans d'autres pays.

Énergie

15. Si l'accès à l'électricité a considérablement augmenté, passant de 34 % en 2011 à 51 % en 2017, des disparités existent toujours entre les pays et entre les zones rurales et urbaines (voir fig. 3). Pour combler le fossé énergétique, il faudra notamment investir dans des solutions énergétiques hybrides (hors-réseau, mini-réseaux et réseaux décentralisés), afin d'atteindre les populations isolées. Cette transition énergétique n'aura pas lieu sans investissements à grande échelle. Il faudra également encourager l'investissement dans les énergies renouvelables, les combustibles de cuisson et l'électricité propres, le transfert de technologies et l'innovation financière numérique (modèles de facturation au service rendu par exemple), ainsi que la gouvernance des services publics et l'intégration régionale.

Figure 3
Accès à l'électricité

(En pourcentage)



Source : Banque mondiale, indicateurs du développement dans le monde.

Science, technologie et innovation

16. À l'ère de la grande numérisation, la science, la technologie et l'innovation pourraient jouer un plus grand rôle dans la croissance de la productivité. Cependant, les données à cet égard sont rares. Quand elles existent, elles révèlent un retard important. Le ratio des dépenses en matière de recherche et développement en pourcentage du PIB a été de 0,6 % ou moins entre 2011 et 2017, par rapport aux économies plus avancées, où il représente environ 2 % de leur PIB, qui est beaucoup plus élevé. Les ressortissants (résidents et non-résidents) des pays les moins avancés n'ont déposé que 1 536 brevets en 2018, contre 960 en 2011, soit un taux presque nul

comparé aux chiffres mondiaux. En 2016, les pays les moins avancés n'ont publié que neuf articles environ par an pour chaque million de personnes, une très légère augmentation par rapport à 2011 (6). Compte tenu du rôle croissant de l'innovation et de la technologie dans l'activité économique, les pays les moins avancés seront encore plus à la traîne si les tendances actuelles se poursuivent. Les autres moyens d'acquisition et d'utilisation des nouvelles technologies, notamment l'investissement étranger direct et l'importation d'équipements, n'ont pas donné tous les résultats escomptés. Il importe d'améliorer les moyens de transfert de technologies qui existent, par exemple, par l'investissement étranger direct, et de créer de nouvelles possibilités de diffusion des technologies clés dans les pays les moins avancés, notamment par l'entremise de la Banque de technologie pour les pays les moins avancés.

Développement du secteur privé

17. Les pays les moins avancés ont de grandes difficultés à attirer les investissements dont ils ont tant besoin. Ils ont fait des progrès dans la création d'un environnement favorable, le temps et le coût de création d'une entreprise, exprimés en pourcentage du revenu par habitant, ayant considérablement diminué, passant d'environ 89 % en 2011 à 42 % en 2017. Seuls cinq pays les moins avancés font partie des 100 premiers au titre de l'indice 2018 de la facilité de faire des affaires. Toutefois, l'accès au financement, l'offre limitée et les coûts élevés de l'énergie, le manque de compétences et l'accès limité ont freiné le développement du secteur privé dans les pays les moins avancés, en particulier concernant les petites et moyennes entreprises.

B. Agriculture

18. Le secteur agricole est la clé de la lutte contre l'insécurité alimentaire aiguë, de la promotion du développement durable et de la transformation structurelle dans les pays les moins avancés. Entre 2011 et 2018, l'agriculture, la sylviculture et la pêche ont représenté environ 21 % de la valeur ajoutée, exprimée en pourcentage du PIB. En 2018, les deux tiers de la population vivaient en milieu rural. En 2019, le secteur agricole a représenté 56,6 % de l'emploi total des pays les moins avancés. La valeur ajoutée par travailleur agricole a augmenté de 12 % entre 2011 et 2018, passant de 769,8 à 860,4, en dollars constants de 2010. Le pourcentage moyen sur trois ans des terres arables dotées d'un système d'irrigation est resté plus ou moins constant, en légère baisse de 11,5 % pendant la période 2009-2011 à 11,2 % en 2014-2016. La consommation d'engrais a augmenté entre 2011 et 2016, passant de 24,6 kg par hectare de terres arables à 27,2 kg, mais elle est restée bien inférieure à la moyenne des autres pays en développement. Il est prévu que la part de la population rurale des pays les moins avancés diminue dans les prochaines décennies, toutefois, le nombre absolu de personnes vivant dans les zones rurales augmentera en raison de la croissance démographique.

19. Depuis 2011, la prévalence de la sous-alimentation dans les pays les moins avancés, qui concernerait 24,4 % de la population n'a pas beaucoup changé. En 2016, 231 millions de personnes dans les pays les moins avancés connaissaient une insécurité alimentaire grave, soit 33,8 % de la population mondiale.

C. Commerce

20. Le Programme d'action d'Istanbul lance un appel en faveur d'une augmentation considérable de la participation des pays les moins avancés dans les échanges

internationaux dans le but de multiplier par deux la part des exportations de ces pays dans les exportations mondiales d'ici à 2020, notamment en élargissant la base des produits d'exportation. Rien n'a changé. Depuis 2011, les exportations mondiales ont connu une augmentation rapide, passant de 4 400 milliards de dollars en 2011 à 5 800 milliards de dollars en 2018, alors que la valeur des exportations des pays les moins avancés n'a augmenté que de 25 milliards de dollars pendant la même période, pour atteindre 241 milliards de dollars en 2018. En moyenne, les exportations de biens et de services des pays les moins avancés ont augmenté de 5 % par an au cours de la période 2011-2018.

21. Il est préoccupant que la marginalisation dont souffrent depuis longtemps les pays les moins avancés en matière de commerce international se soit aggravée entre 2011 et 2018. Leur part dans les exportations mondiales de marchandises s'est détériorée pendant cinq années consécutives, tombant jusqu'à 0,89 % en 2015 avant de se redresser légèrement pour atteindre 0,98 % en 2018, en raison de la baisse du cours des matières premières, notamment du pétrole (voir fig. 4).

22. La part des produits finis dans les exportations des pays les moins avancés est passée de 22 à 37 % au cours de la période 2011-2018, en raison de la hausse des exportations de vêtements. Toutefois, les économies des pays les moins avancés sont restées marquées en grande partie par une forte dépendance à l'égard des matières premières dans la production et le commerce, ce qui a maintenu leur vulnérabilité aux fluctuations des prix de ces matières et à d'autres facteurs exogènes tels que les chocs liés aux changements climatiques.

23. En outre, la plupart des exportations de marchandises sont restées très concentrées dans quelques pays, les cinq premiers (Angola, Bangladesh, Cambodge, Myanmar et Zambie) représentant 62 % de toutes les exportations des pays les moins avancés en 2018.

24. La participation des pays les moins avancés au commerce des services est restée faible et concentrée dans quelques secteurs, les services de voyage représentant la moitié des exportations de services en 2018, tandis que les transports et les autres services aux entreprises représentaient environ un quart chacun.

25. Si les pays les moins avancés continuent de bénéficier d'un accès aux marchés en franchise de droits et hors quotas, qu'il s'agisse de partenaires commerciaux traditionnels ou nouveaux, des lacunes subsistent dans un nombre limité de marchés et dans quelques secteurs. Plusieurs nouveaux partenaires commerciaux ont considérablement étendu leur couverture de franchise de droits et de quotas depuis la décision ministérielle prise en 2013 par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Bali. Des produits concernés, 5 % à 15 % n'ont pas bénéficié de ces préférences tarifaires sur le total des exportations des pays les moins avancés vers les pays développés.

26. Le Programme d'action d'Istanbul demande également que des règles d'origine simples, transparentes et prévisibles soient appliquées aux importations en provenance des pays les moins avancés et qu'elles contribuent à faciliter l'accès aux marchés. Des progrès considérables ont été réalisés dans ce domaine, des mesures ayant été prises par plusieurs partenaires commerciaux des pays les moins avancés concernant les possibilités de cumul pour les vêtements et l'autocertification. En octobre 2019, l'OMC, en coopération avec le Centre du commerce international et l'Organisation mondiale des douanes, a lancé le facilitateur des règles d'origine, un outil en ligne destiné à faciliter l'accès aux informations sur les prescriptions liées à l'origine.

D. Produits de base

27. La majorité des pays les moins avancés n'ont pas réussi à développer leurs capacités de production intérieures et restent fortement tributaires d'un ou de plusieurs produits de base pour leurs recettes d'exportation (voir sect. C). Ils continuent donc à faire preuve d'une grande vulnérabilité économique, ce qui génère des instabilités macroéconomiques et aggrave potentiellement les inégalités de revenus. Pour progresser dans les chaînes de valeur mondiales, les pays tributaires des produits de base doivent diversifier leur économie et investir dans une plus grande valeur ajoutée de leurs produits.

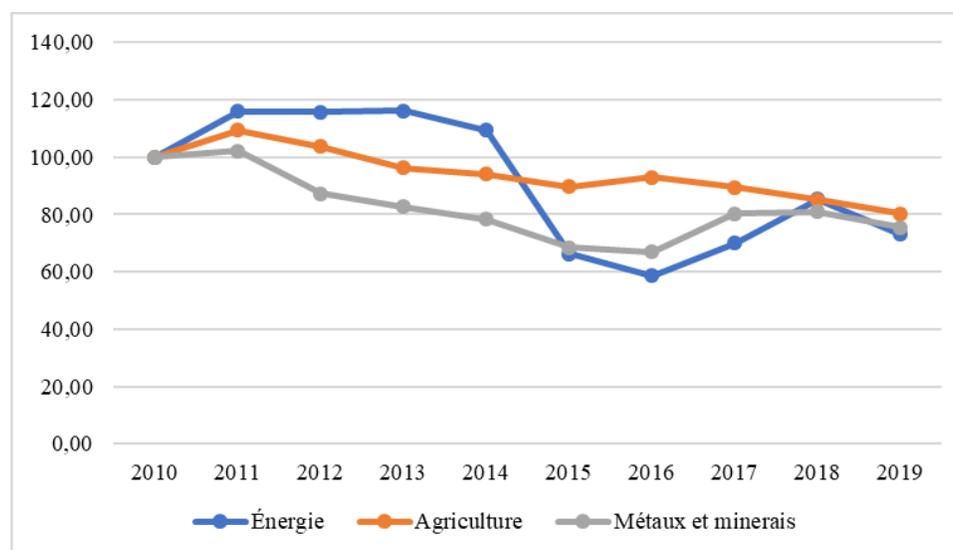
28. En 2018, l'indice de concentration des exportations des pays les moins avancés, collectivement, s'élevait à 0,23, contre 0,42 en 2011, ce qui était encore plus de trois fois supérieur à l'indice de concentration des exportations mondiales. Les exportations de marchandises des pays les moins avancés sont donc nettement plus concentrées sur quelques produits, par rapport aux exportations mondiales.

29. En 2018, parmi les pays les moins avancés, l'Angola avait l'indice de concentration le plus élevé ; venaient ensuite Kiribati, la Guinée-Bissau et le Tchad, tandis que Madagascar, la République-Unie de Tanzanie, Djibouti et le Népal se situaient au bas de l'échelle. Et même pour le Népal, dont les exportations avaient l'indice de concentration le plus faible, celles-ci étaient en moyenne plus de deux fois plus concentrées que les exportations mondiales.

30. Les exportations des pays les moins avancés se concentrent principalement sur les produits de base, dont les prix ont tous baissé au cours de ces dix dernières années. Si les indices des prix de l'énergie, des métaux et des minerais se sont quelque peu redressés après 2016, ils sont restés bien en dessous de leurs niveaux de 2010 pour toutes les grandes catégories et devraient rester au même niveau les dix prochaines années.

Figure 4

Indices des prix des produits de base (2010=100, en dollars réels de 2010)



Source : Banque mondiale, indicateurs du développement dans le monde.

E. Développement social et humain

Éducation et formation

31. Les taux de scolarisation au niveau primaire ont peu augmenté au cours de la période d'application du Programme d'action d'Istanbul. La proportion d'enfants non scolarisés dans l'enseignement primaire est passée de 18,7 % en 2011 à 17,7 % en 2018, mais ce taux reste le double de la moyenne mondiale, qui est de 8,1 %. Près de la moitié des enfants non scolarisés dans le monde se trouvent donc dans les pays les moins avancés.

32. Le ratio élèves/enseignant s'est amélioré. Au niveau primaire, il est passé de 41 en 2011 à 37 en 2018. Toutefois, la qualité de l'éducation est gravement affectée par la médiocrité des installations et des infrastructures de base, telles que le manque d'ordinateurs et d'accès à l'eau potable ou à l'électricité, ainsi que par l'insuffisance d'enseignants formés et le peu ou l'absence de matériel d'apprentissage et d'enseignement adéquat. Les taux d'inscription dans l'enseignement supérieur sont restés faibles, ce qui a des conséquences importantes pour le programme de transformation structurelle des pays les moins avancés. La plupart d'entre eux dépendaient de l'aide pour leur budget alloué à l'éducation. Le nombre limité d'inscriptions aux niveaux secondaire et tertiaire reste un problème. Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, 34,2 % des adolescents des pays les moins avancés n'étaient pas scolarisés en 2018. Aux niveaux secondaire et tertiaire, des disparités existent pour les filles et les groupes marginalisés.

33. Le taux d'alphabétisme s'est amélioré, passant de 57,6 % en 2011 à 64,8 % en 2018. Cependant, plus de 350 millions de personnes dans les pays les moins avancés ne possèdent pas les compétences de base en lecture et en écriture.

Population et soins de santé primaires

34. Au cours de la période 2011-2019, la population des pays les moins avancés a augmenté de 21 %, soit 177 millions de personnes. On estime qu'elle augmentera encore d'un milliard d'habitants d'ici 2050, pour atteindre 1,9 milliard. Sur les 40 pays du monde qui ont le taux de fécondité le plus élevé, 37 sont des pays les moins avancés. Entre 2020 et 2050, 47 pays les moins avancés devraient avoir 1,1 milliard de naissances, soit 38 % de plus par rapport au nombre de bébés nés dans ces pays au cours des 30 années précédentes (1980-2020). L'espérance de vie à la naissance des pays les moins avancés en tant que groupe accuse un retard de 7,4 ans par rapport à la moyenne mondiale en raison des taux élevés de mortalité post-infantile et maternelle, des conséquences des conflits et de l'effet continu de la mortalité liée au VIH dans certains pays.

35. Malgré certains progrès réalisés depuis 2010, la mortalité maternelle reste élevée, avec 436 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes en 2015. La proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié était de 61 % en 2018, une amélioration par rapport aux 44 % qu'il y aurait eu en 2009.

Développement des jeunes

36. Les 211 millions de personnes âgées de 15 à 24 ans constituent 20 % de la population des pays les moins avancés en 2020. Pour les jeunes, le passage de l'éducation à l'emploi est un moment crucial, qui détermine les résultats de l'inclusion sociale et leur influence sur la société. Les principaux défis sont le manque d'accès à la formation, à l'apprentissage et aux compétences, ainsi que la prise en compte des besoins d'un nombre croissant de jeunes. Bien de jeunes ont quitté les pays les moins avancés à la recherche de meilleures perspectives. D'après

l'Organisation internationale du Travail, en 2013, environ 21 % des migrants des pays les moins avancés étaient des jeunes.

Habitat, eau et assainissement

37. La proportion moyenne de la population urbaine vivant dans des bidonvilles a diminué de 65,7 % en 2009 à 62,8 % en 2014, bien que le nombre total de personnes vivant dans des bidonvilles soit passé de 132 millions à 181 millions au cours de ces années. La densité de population augmentant rapidement en raison de la croissance informelle, il est de plus en plus difficile de fournir des services essentiels, d'éviter une augmentation de la mortalité et de lutter contre la marginalisation et l'inégalité.

38. Le pourcentage de la population rurale ayant accès à des services de base liés à l'eau potable est passé de 59 % en 2011 à 64,6 % en 2018. Les différences entre les zones rurales et urbaines sont très marquées, 55 % de la population rurale ayant accès à l'eau potable, contre 84,1 % dans les zones urbaines.

39. L'accès aux services d'assainissement de base reste très faible dans les pays les moins avancés, en particulier dans les zones rurales. La proportion de la population des pays les moins avancés ayant accès à des services d'assainissement de base est passée de 29,8 % en 2011 à 34,3 % en 2017, ce qui reste bien inférieur à la moyenne mondiale de 73,3 % en 2017.

Égalité des sexes et autonomisation des femmes

40. Des progrès modestes ont été enregistrés en ce qui concerne l'accès à l'éducation des filles, mais il reste encore beaucoup à faire. La proportion de filles en âge de fréquenter l'école primaire qui ne sont pas scolarisées était de 19,8 % en 2018, contre 20,7 % en 2011. Au niveau secondaire, en 2018, 36,2 % des adolescentes n'étaient pas scolarisées, contre 38,4 % en 2011. L'accès des femmes et des filles à la planification familiale moderne était de 57,6 % en 2019, contre 50 % en 2010. En 2017, dans les 34 pays les moins avancés pour lesquels des données étaient disponibles, 24,3 % des femmes et des filles de 15 ans ou plus ont été victimes de violence.

41. En 2018, la proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national était de 22,9 % et à des postes de responsabilité, de 22,1 %. Les femmes sont toujours désavantagées en ce qui concerne l'accès aux débouchés économiques, en particulier dans le secteur informel, où 50 % des femmes employées ne sont pas rémunérées, contre 33 % des hommes. Les femmes ne possèdent la majeure partie de leur entreprise que dans 30 % des cas.

Protection sociale

42. La protection sociale est limitée, ce qui exacerbe la vulnérabilité dans toutes les dimensions du développement humain dans les pays les moins avancés. La couverture est entravée par une capacité institutionnelle limitée, ce qui pose des problèmes pour atteindre les groupes les plus marginalisés. L'absence de protection sociale constitue un obstacle au développement économique et social. Malgré l'engagement de nombreux pays les moins avancés, comme le montrent leurs plans nationaux de développement, les examens nationaux volontaires et d'autres documents de politique générale, le manque de ressources, ou leur insuffisance, constituent des contraintes majeures.

F. Crises multiples et nouveaux défis

Chocs économiques

43. Les pays les moins avancés continuent d'être vulnérables en raison de leur dépendance à l'égard d'un groupe limité de produits de base (voir sect. D). La vulnérabilité face à la dette s'accroît dans de nombreux cas, de nouveaux défis résultant de l'évolution de la composition de la dette (voir sect. G).

Changement climatique et préservation de l'environnement

44. La concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère mondiale a atteint des niveaux record en 2018, le dioxyde de carbone atteignant 147 % des niveaux préindustriels. 2019 sera probablement la deuxième ou troisième année la plus chaude jamais enregistrée, et on sait maintenant que les cinq dernières années sont les cinq années les plus chaudes jamais enregistrées.

45. On sait que les pays les moins avancés sont un groupe particulièrement vulnérable aux effets négatifs des changements climatiques. Entre autres facteurs, le fardeau supplémentaire d'un revenu national brut par habitant faible limite leur capacité à réagir et à renforcer leur résilience. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, l'Accord de Paris, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes (2015-2030) et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 tiennent tous compte de la nécessité d'accorder une attention particulière à la lutte contre le changement climatique dans les pays les moins avancés grâce à une assistance financière, le transfert de technologies et un renforcement des capacités.

46. Depuis la négociation de ces accords, et au cours de la période 2010-2019, la fourniture de financements d'adaptation aux pays les moins avancés grâce à des mécanismes financiers multilatéraux officiels s'est quelque peu améliorée. Jusqu'en novembre 2019, un total cumulé de 781 millions de dollars avait été mis à disposition par la Caisse du FEM au titre de projets nationaux concernant les changements climatiques dans les pays les moins avancés. Si l'on ajoute la contribution estimée des projets régionaux et mondiaux sur les changements climatiques, les pays les moins avancés ont reçu quelque 1,74 milliard de dollars, ce qui équivaut à 12,2 % du financement total que la Caisse du FEM a octroyé dans ce domaine depuis sa création.

47. Entre 2001, date de création du Fonds pour les pays les moins avancés, et la fin octobre 2019, 50 pays encore dans la catégorie des pays les moins avancés ou reclassés ont eu accès à 1,4 milliard de dollars pour 282 projets, y compris l'élaboration de plans nationaux d'adaptation. Toutefois, le Fonds fait toujours face à une demande supérieure aux crédits disponibles pour de nouvelles approbations. Le Fonds pour l'adaptation a été créé dans le cadre du Protocole de Kyoto en 2001 et lancé en 2007. En juin 2019, le Fonds avait approuvé un total de 23 projets pour les pays les moins avancés d'une valeur de 171 millions de dollars, ainsi que des subventions de préparation pour 13 pays les moins avancés, d'une valeur de 635 000 dollars. La plupart des fonds ont été alloués à des projets d'adaptation liés à la sécurité alimentaire et au développement rural.

48. Entre sa création en 2010 et septembre 2019, le Fonds vert pour le climat a reçu des promesses de dons s'élevant à 10,3 milliards de dollars, faisant de lui le plus important fonds expressément consacré au climat. Au cours de la période 2015-2019, 5,6 milliards de dollars de nouvelles allocations ont été approuvés, dont la majeure partie pour le financement de projets. En janvier 2020, le financement total en faveur

des pays les moins avancés avait atteint 1,4 milliard de dollars, soit 25 % du portefeuille mondial du Fonds.

49. Cependant, les financements reçus par les pays les moins avancés au titre des changements climatiques sont loin de répondre aux besoins estimés. Le montant total du financement de l'action climatique nécessaire pour financer à la fois les mesures d'atténuation et d'adaptation après 2020 dans les pays les moins avancés a été estimé à 93 milliards de dollars par an, sur la base des contributions prévues déterminées au niveau national, soumises par 44 pays les moins avancés dans la perspective de la vingt et unième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, en 2015.

Réduction des risques de catastrophe

50. Au cours de la période 2010-2019, les pays les moins avancés ont continué de subir les effets dévastateurs des risques naturels (cyclones, ouragans, glissements de terrain, inondations, tremblements de terre et sécheresse). Les catastrophes augmentent souvent la dette publique du fait qu'elles donnent lieu à des emprunts supplémentaires pour le redressement et la reconstruction. Elles détournent également des fonds des investissements réalisés pour atteindre les objectifs de développement durable et les buts et objectifs du Programme d'action d'Istanbul. Les dommages et les pertes causés par les catastrophes liées au climat ont augmenté en gravité au fil du temps. Par exemple, en 2019, Idai a été l'un des cyclones les plus puissants à avoir touché la côte est de l'Afrique.

51. Les habitants des pays les moins avancés ont en moyenne six fois plus de risques d'être blessés, de perdre leur maison, d'être déplacés ou évacués, ou de nécessiter une aide d'urgence que ceux des pays à revenu élevé. Les pertes économiques dues aux catastrophes y sont également beaucoup plus élevées.

52. L'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe d'ici la fin de 2020, conformément à la cible e) du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), constituent une contribution importante au domaine d'action prioritaire concernant la réduction des risques de catastrophes, défini dans le Programme d'action d'Istanbul. En novembre 2019, 16 pays les moins avancés, au moyen du système de suivi en ligne du Cadre de Sendai, avaient rendu compte de leurs progrès liés à l'objectif mondial du Cadre consistant « à augmenter nettement, d'ici à 2020, le nombre de pays dotés de stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe ». Il est essentiel que les stratégies de réduction des risques de catastrophes soient pleinement conformes au Cadre afin de passer d'une gestion réactive des crises à une gestion proactive qui réduit les risques, renforce la résilience et prévient les crises. À ce jour, seuls cinq pays les moins avancés ont déclaré que leurs stratégies de réduction des risques de catastrophes étaient au moins conformes à 70 % au Cadre.

G. Mobilisation de ressources financières pour le développement et le renforcement des capacités

Mobilisation des ressources internes

53. Le ratio médian des recettes fiscales en pourcentage du PIB a augmenté très lentement, passant de 13,5 en 2011 à 15,5 en 2017. Cette augmentation est due en partie à l'introduction d'une taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dans plusieurs pays les moins avancés. Les problèmes, tels que le traitement des crédits de TVA et la gestion

des enregistrements de TVA, ainsi que les éventuels effets régressifs, doivent être réglés afin que les pays les moins avancés puissent augmenter leurs recettes.

54. Dans le même temps, l'épargne intérieure brute médiane est passée de 11,4 % en 2011 à 13,5 % en 2018, en raison de la hausse des revenus et des améliorations du secteur financier intérieur de certains pays les moins avancés. La technologie financière a probablement contribué à l'inclusion financière au Bangladesh et au Mali.

Coopération au service du développement

55. L'aide publique au développement (APD) des membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques aux pays les moins avancés est passée de 44,7 milliards de dollars en 2011 à 45,9 milliards de dollars en 2018, soit une baisse en termes réels et un passage des dons aux prêts. La part de l'APD totale allouée aux pays les moins avancés est passée de 33 % en 2011 à 31 % en 2018. Au cours de la même période, la part moyenne du revenu national brut fournie aux pays les moins avancés au titre de l'APD par les donateurs du Comité d'aide au développement est passée de 0,1 à 0,09 %, ce qui est bien inférieur à l'objectif inférieur de 0,15 % du Programme d'action d'Istanbul. Les montants de l'APD versés aux pays les moins avancés restent cependant plus importants que les sommes qui proviennent des flux privés, des investissements étrangers directs ou des envois de fonds.

56. Seuls 6 % des financements privés mobilisés par l'APD sont allés aux pays les moins avancés entre 2012 et 2017, mobilisés principalement par des donateurs multilatéraux. Les opérations de financement mixte dans les pays les moins avancés ont mobilisé moins de financement privé. L'énergie et les services bancaires et financiers ont été les secteurs les plus importants.

57. Bien que difficile à quantifier, il est évident que l'importance de la coopération Sud-Sud pour les pays les moins avancés a augmenté au cours des dix dernières années, conformément à la tendance mondiale.

58. L'efficacité de l'aide a augmenté lentement dans les pays les moins avancés. Par exemple, la prévisibilité de l'aide sur trois ans est passée de 54 % en 2016 à 56 % en 2018. Cependant, la proportion de l'aide budgétaire soumise au contrôle parlementaire est passée de 60 à 59 % dans les pays les moins avancés, un niveau bien inférieur aux 71 % des autres pays en développement.

Dettes extérieures

59. À la fin de 2011, 25 pays les moins avancés avaient atteint le point d'achèvement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale, réduisant ainsi considérablement leur niveau d'endettement. En 2019, trois autres pays les moins avancés (Tchad, Comores et Guinée) avaient atteint un point d'achèvement et la Somalie, qui avait fait des progrès, était sur le point de voir un allègement de sa dette dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Dans le cadre de l'allègement de la dette au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés, quelques pays ont également bénéficié d'un allègement ad hoc de leur dette à la suite d'une catastrophe, par exemple la Guinée, le Liberia et la Sierra Leone, qui ont été touchés par la maladie à virus Ebola. Cependant, ces dix dernières années, les niveaux d'endettement ont recommencé à monter. L'endettement extérieur demeure un grave sujet de préoccupation dans les pays les moins avancés, l'encours de la dette extérieure étant de 358 milliards de dollars et le service de la dette en proportion des exportations de biens et services et du revenu primaire de 8,7 % en 2018. En

novembre 2019, 6 pays les moins avancés étaient surendettés, tandis que 12 autres présentaient un risque élevé de surendettement.

60. La composition de l'encours de la dette des pays les moins avancés a également beaucoup changé depuis 2011 ; on observe en effet une proportion plus importante de créanciers privés et de créanciers bilatéraux non traditionnels (notamment la Chine) ainsi que de pays les moins avancés émettant des obligations sur les marchés des capitaux internationaux, qui ont en général des échéances plus courtes et des taux d'intérêt plus élevés que les financements concessionnels. Les pays sont ainsi exposés à des risques de change, de taux d'intérêt et de refinancement. Comme on s'attend à une augmentation des coûts d'emprunt, les créanciers pourraient avoir des problèmes de coordination en cas de surendettement. Plusieurs pays dont le niveau de dette extérieure était élevé ont dû réduire leurs dépenses sociales.

Investissement étranger direct

61. Les flux d'investissement étranger direct à destination des pays les moins avancés s'élevaient à 24 milliards de dollars en 2018, soit 1,8 % des entrées mondiales d'investissement étranger direct, en dessous de leur pic de 38 milliards de dollars en 2015, mais nettement plus élevé qu'en 2011, où le taux était de 1,3 % et la valeur de 20 milliards de dollars.

62. Alors que plus des trois quarts des entrées d'investissement étranger direct étaient consacrés aux pays africains les moins avancés entre 2011 et 2015, on était autour de la moitié entre 2017 et 2018.

63. Les investissements étrangers directs à destination des pays les moins avancés sont encore très concentrés dans les industries extractives, en particulier en Afrique, contribuant peu au développement de relations productives en amont et en aval entre les différents secteurs de l'économie, bien que la part des industries manufacturières et des services augmente dans plusieurs cas.

64. L'investissement de la Chine dans les pays les moins avancés a pratiquement doublé entre 2011 et 2018, atteignant 11 % de l'encours total, ce qui en fait le premier investisseur. La moitié des dix premiers investisseurs dans les pays les moins avancés viennent désormais des pays émergents d'Asie.

65. À moyen terme, on s'attend à une augmentation des investissements étrangers directs de création, notamment dans les secteurs de l'exploitation minière, du coke et des produits pétroliers, mais aussi de l'électricité.

Envois de fonds des migrants

66. Les envois de fonds à destination des pays les moins avancés ont augmenté relativement vite, passant de 28,2 milliards de dollars en 2011 à 52,1 milliards de dollars en 2019. Cette croissance est principalement due aux pays les moins avancés de la région Asie-Pacifique, qui représentent aujourd'hui environ 70 % de l'ensemble des envois de fonds vers les pays les moins avancés.

67. Les envois de fonds restent concentrés dans quelques pays les moins avancés. Pour certains petits pays (Comores, Haïti et Népal), les envois de fonds ont représenté 20 % ou plus du PIB.

68. Le coût moyen des envois de fonds a connu une baisse plus lente ces dernières années ; il était de 6,8 % au quatrième trimestre de 2019 (contre environ 9 % au début de 2011), mais reste plus de deux fois supérieur à l'engagement de 3 % fixé dans le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Dans de nombreux pays les moins avancés,

ces coûts sont encore supérieurs à 10 %. Les services de téléphonie mobile, de plus en plus utilisés pour les envois de fonds, ont contribué à réduire les coûts.

H. Bonne gouvernance à tous les niveaux

69. Il est dit dans le Programme d'action d'Istanbul que la bonne gouvernance et la primauté du droit aux niveaux local, national et international sont des conditions indispensables au développement durable. Le nombre de pays les moins avancés qui sont des parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption est passé de 33 en 2010 à 45 en 2019.

70. En moyenne, 4,8 % des jeunes femmes ont subi des violences sexuelles avant l'âge de 18 ans dans les pays les moins avancés en 2017, ce qui est supérieur de deux tiers à la moyenne mondiale et s'explique en partie par la forte proportion de pays les moins avancés en conflit.

71. L'indice moyen de développement de l'administration en ligne élaboré par le Département des affaires économiques et sociales pour la prestation de services publics dans les pays les moins avancés est passé de 0,242 en 2012 à 0,296 en 2018, mais reste bien inférieur à celui des autres groupes de pays et à la moyenne mondiale, qui est de 0,549. Cette augmentation est principalement due à l'amélioration de la prestation de services en ligne, notamment grâce à des sites web nationaux et de politiques et stratégies d'administration en ligne. L'administration en ligne, notamment l'utilisation de technologies numériques, comme les systèmes d'information géographique, pour gérer les interventions d'urgence, peut permettre d'accroître la transparence et contribuer à améliorer les mesures prises par les gouvernements face aux crises et aux chocs extérieurs.

72. Selon les indicateurs de la Banque mondiale relatifs à la gouvernance dans le monde, l'indicateur voix citoyenne et responsabilité a progressé, en moyenne, dans les pays les moins avancés, passant de -0,96 en 2011 à -0,61 en 2018¹. Cette amélioration est due en grande partie aux pays les moins avancés de la région Asie-Pacifique, qui ont enregistré une moyenne de -0,28 en 2018, ceux du Pacifique affichant, pour plusieurs d'entre eux, un score supérieur à 0,5.

73. Les progrès concernant la voix et la participation des pays les moins avancés dans les forums internationaux sont également lents. Par exemple, la part des votes des pays les moins avancés au Fonds monétaire international n'a augmenté que de 2,9 % en 2010 à 3,5 % en 2019.

74. Bon nombre de pays les moins avancés manquent de données pour mesurer et suivre les progrès réalisés concernant les buts et objectifs du Programme d'action d'Istanbul et les objectifs de développement durable. Seuls 40 % des enfants de moins de 5 ans dans les pays les moins avancés étaient enregistrés à la naissance en 2018. L'indicateur moyen des capacités statistiques est passé de 56,4 en 2011 à 58,0 en 2017, mais il est resté bien inférieur à la moyenne mondiale de 66. Seuls trois quarts des pays les moins avancés ont appliqué un plan visant à améliorer leur capacité de collecte de statistiques. Le renforcement des capacités statistiques est donc essentiel pour améliorer la planification et le suivi des politiques.

¹ L'indicateur voix citoyenne et responsabilité mesure la manière dont les citoyens d'un pays participent à la sélection de leurs gouvernants, ainsi que la liberté d'expression, d'association et de presse. Le score estimé varie entre environ -2,5 (faible) et 2,5 (fort) en ce qui concerne la performance de la gouvernance.

III. Participation des parties prenantes à l'application du Programme d'action d'Istanbul

75. Revenant sur les dix années qui se sont écoulées depuis que les dirigeants mondiaux se sont réunis à Istanbul pour convenir des priorités des pays les moins avancés pour la décennie, les États Membres, les entités des Nations Unies et divers autres partenaires ont fait des efforts considérables pour éliminer la pauvreté et renforcer la transformation structurelle dans les pays les moins avancés.

76. Alors que la période d'application du Programme d'action d'Istanbul touche à sa fin, diverses parties prenantes ont redoublé d'efforts en 2019 pour entreprendre ou faire avancer la réalisation de ses priorités, notamment en ce qui concerne le reclassement et la transition en douceur.

77. Les pays les moins avancés ont entrepris toutes sortes d'activités pour intégrer le Programme d'action d'Istanbul dans leurs stratégies et plans nationaux afin d'atteindre les objectifs fixés et de satisfaire aux critères de reclassement.

78. Un atelier des coordonnateurs des pays les moins avancés, organisé à New York en novembre 2019, a permis de mettre en commun l'expérience et les leçons apprises dans la perspective de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Ainsi, la République démocratique populaire lao a intégré les domaines prioritaires du Programme d'action d'Istanbul dans ses plans quinquennaux nationaux de développement socio-économique pour 2011-2015 et 2016-2020. L'intégration du Programme d'action et du plan national de développement socio-économique a donné lieu à un processus de planification plus transparent et qui fait appel à diverses parties prenantes. Les informations sur la manière dont le plan national de développement est formulé, appliqué et contrôlé sont désormais publiques ainsi que les rapports d'avancement annuels et à mi-parcours. Depuis 2011, la République démocratique populaire lao a fait des progrès dans de nombreux domaines prioritaires et le pays est en bonne voie pour répondre aux critères de retrait de la liste des pays les moins avancés. Cependant, des efforts continus sont nécessaires pour garantir que ce reclassement soit inclusif et durable.

79. De même, le Burkina Faso a intégré le Programme d'action d'Istanbul dans ses stratégies nationales de développement socio-économique pour 2011-2015 et 2016-2020. Le pays a fait des progrès dans la réalisation des objectifs de développement, bien qu'il se heurte à des chocs externes majeurs, tels que les tensions géopolitiques mondiales, la détérioration des conditions de sécurité dans la région et l'instabilité politique, le déplacement interne de populations, les fluctuations des prix des produits de base (en particulier du coton), l'apparition de la maladie à virus Ebola, les crises climatiques et plusieurs crises socioéconomiques et politiques internes.

80. Beaucoup de donateurs bilatéraux continuent d'appuyer la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul. Cependant, les objectifs d'aide publique au développement fixés dans le Programme d'action n'ont pas été atteints. En 2018, seuls 6 pays donateurs (le Danemark, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Suède) ont atteint l'objectif du Programme d'action consistant à consacrer 0,15 % ou plus de leur revenu national brut à l'aide publique au développement en faveur des pays les moins avancés, contre 10 pays donateurs en 2011.

81. La coopération Sud-Sud continue de prendre de l'ampleur et les activités des pays les moins avancés à ce titre se sont intensifiées. Par exemple, la collaboration entre l'Agence marocaine pour l'énergie durable et l'Éthiopie a donné lieu à l'annonce, lors du Sommet Action Climat 2019, en septembre 2019, de la création de la Coalition pour l'accès à l'énergie durable pour les pays les moins avancés.

82. La vision à l'horizon 2050 des pays les moins avancés et l'Initiative Action pour l'adaptation et la résilience ainsi que la Coalition pour l'accès à l'énergie durable sont les annonces que pays les moins avancés ont faites au Sommet Action Climat 2019². Par ces initiatives, les pays les moins avancés indiquent que bien qu'ils soient particulièrement touchés par les changements climatiques, ils sont prêts à s'engager pour une action plus ambitieuse en matière de climat, notamment à ne pas émettre de gaz à effet de serre d'ici 2050. Ces initiatives ont fait appel à une série de parties prenantes, parmi lesquelles les États Membres, le système des Nations Unies, les banques régionales de développement et les instituts de recherche.

83. Les entités des Nations Unies ont activement œuvré à l'application du Programme d'action d'Istanbul, tant individuellement que dans le cadre d'activités et de programmes conjoints. Par exemple, la Banque de technologie pour les pays les moins avancés, lancée en 2018, soutient de plus en plus les pays les moins avancés pour renforcer les capacités scientifiques, technologiques et d'innovation nécessaires pour promouvoir leur transformation structurelle. Des programmes sont actuellement en application dans 20 pays et des travaux sont en cours avec des partenaires pour renforcer le soutien et la coordination dans les secteurs technologiques.

84. Le Cadre intégré renforcé, un partenariat conçu pour aider les pays les moins avancés à utiliser le commerce comme moteur de croissance, de développement durable et de réduction de la pauvreté, a engagé plus de 61,8 millions de dollars pour des interventions axées sur le commerce dans les pays les moins avancés au cours de sa deuxième phase, qui a débuté en 2016. En 2018, le Cadre a aidé 38 pays les moins avancés à mettre en place des mécanismes de coordination commerciale, et 41 ont intégré le commerce dans leurs plans nationaux de développement, tandis que 29 ont renforcé leurs capacités en ressources humaines dans leur ministère du commerce. Le Cadre s'est également associé à l'OMC pour élaborer un projet visant à évaluer les retombées commerciales du reclassement des pays les moins avancés, notamment dans le contexte des accords pertinents de l'OMC.

85. Les entités des Nations Unies ont continué à examiner et coordonner l'appui aux pays les moins avancés lors des réunions semestrielles du Groupe consultatif interorganisations convoquées par le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Le Bureau a amené l'équipe spéciale interinstitutions sur le reclassement des pays les moins avancés, créée en 2017 et qu'il préside, à renforcer l'appui coordonné aux pays sortant de la catégorie des pays les moins avancés. En 2019, l'équipe spéciale a organisé deux missions conjointes des Nations Unies, à Sao Tomé-et-Principe et aux Îles Salomon, pour examiner avec les responsables gouvernementaux, les partenaires de développement, la société civile et le secteur privé la voie à suivre vers le reclassement et l'après-reclassement. Les deux pays devraient sortir de la catégorie des pays les moins avancés en décembre 2024.

86. Le secteur privé s'engage de plus en plus dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul. Il a été représenté aux réunions organisées par le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et divers partenaires. La Conférence mondiale sur le renforcement de l'accès à l'énergie et au financement dans les pays les moins avancés, organisée par le Bureau et la Global Energy Interconnection Development and Cooperation Organization, en Chine, en juin 2019, a notamment mis l'accent sur l'augmentation des contributions du secteur privé aux investissements énergétiques.

² Voir www.un.org/en/climatechange/assets/pdf/cas_report_11_dec.pdf.

87. Les organisations de la société civile et le monde universitaire ont organisé plusieurs activités qui contribuent à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul. En novembre 2019, la Fondation pour les études et recherches sur le développement international a lancé la publication intitulée « Out of the Trap: Supporting the Least Developed Countries », qui met en lumière les réformes des politiques internationales que les pays les moins avancés devraient faire dans le cadre du programme de développement durable pour l'après-2015. L'initiative LDC IV Monitor, qui est un organisme de surveillance indépendant, prévoit également de mener des recherches sur les mesures de soutien internationales en faveur des pays les moins avancés.

88. Les représentants de la société civile jouent également un rôle dans le reclassement des pays les moins avancés. Le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a organisé une réunion avec des représentants d'organisations de la société civile aux Îles Salomon, en octobre 2019. Cette réunion a mis en évidence le rôle de la société civile dans le processus de reclassement ainsi que la nécessité de comprendre les effets du reclassement et d'apporter sa contribution.

IV. État d'avancement des préparatifs de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

89. Tous les pays les moins avancés ont entrepris de vastes préparatifs au niveau national, en mettant l'accent sur l'évaluation des progrès, des obstacles, des contraintes et des mesures dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul et l'établissement des priorités du prochain programme d'action décennal. À ce jour, 23 pays les moins avancés ont envoyé leur rapport.

90. La réunion préparatoire régionale africaine et la réunion préparatoire régionale Asie-Pacifique contribueront à recueillir des informations précieuses concernant les préparatifs. En outre, la première mission des Nations Unies a effectué une visite de planification dans le pays hôte de la cinquième Conférence, le Qatar.

91. Le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a organisé trois réunions interinstitutions afin de mobiliser l'appui des entités des Nations Unies en faveur de la Conférence. Ces institutions participent activement aux préparatifs en procédant à des évaluations sectorielles dans leurs domaines de compétence respectifs et en organisant des débats spécialisés au sein de leurs organes directeurs.

92. Des préparatifs sont également en cours pour assurer la participation effective de toutes les parties prenantes, notamment des parlementaires, de la société civile, des jeunes et du secteur privé. Une conférence universitaire, prévue à Helsinki les 15 et 16 octobre 2020, est organisée en appui à la conférence par le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, l'Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement et le Réseau des solutions pour le développement durable.

V. Conclusions et recommandations

93. La cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés offre une occasion unique de tracer la voie du développement durable pour les pays les plus vulnérables et de veiller à ce qu'ils ne soient encore plus à la traîne.

94. Les travaux inachevés du Programme d'action d'Istanbul doivent être menés à bien. Des progrès considérables ont été réalisés dans ce cadre, malgré les chocs externes, notamment la baisse des prix des produits de base, les chocs climatiques et la crise liée à la maladie à virus Ebola de 2014-2016. Les pays les moins avancés seront directement touchés non seulement par l'épidémie de COVID-19, mais aussi par le ralentissement mondial qui s'ensuivra et qui aura un impact, entre autres, sur les prix des produits de base, les investissements étrangers directs mondiaux, les voyages, le tourisme et d'autres variables d'une importance capitale pour les économies de ces pays. Des mesures d'urgence nationales et internationales devront être adoptées en vue de la reprise et du renforcement de la résilience face aux chocs prévus, notamment le renforcement des systèmes de santé. En outre, bien que les pays les moins avancés ne soient pas parvenus dans l'ensemble à augmenter leur part de participation au commerce mondial, tel que prévu dans le Programme d'action, des efforts devraient être faits pour reproduire ailleurs l'utilisation réussie dans plusieurs pays les moins avancés, en particulier dans la région Asie-Pacifique, des mesures d'appui internationales liées au commerce. La diversification des exportations, le renforcement des capacités de production et la progression dans les chaînes de valeur mondiales restent des objectifs clés pour l'avenir. Les récents progrès réalisés en matière d'accès à l'énergie durable doivent être intensifiés et un effort important est nécessaire pour mettre en place des infrastructures résistantes.

95. Coïncidant avec la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable, le prochain programme d'action offrira l'occasion de déployer un effort concerté pour éliminer les obstacles et les goulets d'étranglement à la réalisation des objectifs dans les pays les moins avancés. L'objectif du Programme d'action d'Istanbul de parvenir à une croissance économique soutenue, équitable et sans exclusive, d'au moins 7 % par an, n'a été atteint que par un nombre limité de pays, et seuls des progrès modestes ont été réalisés dans l'élimination de la pauvreté. Un plan d'action visant à éliminer l'extrême pauvreté et à se pencher sur la question de la sécurité alimentaire et de la faim dans les pays les moins avancés est une priorité absolue. Dans le Programme 2030, l'on tient compte de la nécessité d'édifier des sociétés pacifiques, justes et inclusives, qui offrent à tous un accès à la justice dans des conditions d'égalité et qui soient fondées sur le respect des droits de l'homme (y compris le droit au développement), un véritable état de droit et une bonne gouvernance à tous les niveaux, et sur des institutions transparentes, efficaces et responsables. Ces principes doivent se retrouver dans le nouveau programme d'action. Régler ou prévenir les conflits et appuyer les pays sortant d'un conflit peut aider à progresser dans la réalisation des objectifs et à remplir les critères de reclassement. Mobiliser des ressources en faveur des objectifs et du nouveau programme d'action sera l'un des plus grands défis à relever ; il faudra adopter des mesures à la fois traditionnelles et innovantes. S'ils veulent élaborer des politiques adaptées et assurer le suivi de leur application, les pays les moins avancés doivent renforcer leurs capacités statistiques pour combler leurs grandes lacunes en matière de données sur les indicateurs relatifs aux objectifs.

96. Dans ce contexte, le paysage mondial continue d'évoluer, présentant de nouveaux défis, mais aussi des ouvertures. Six grands domaines d'intervention sont décrits ci-après.

97. Les progrès réalisés en matière de téléphonie mobile et d'accès à Internet sont l'une des réussites les plus marquantes de la période d'application du Programme

d'action d'Istanbul. À l'avenir, il sera essentiel d'exploiter pleinement le potentiel des nouvelles technologies et d'empêcher que la fracture ne s'aggrave, non seulement en ce qui concerne la large bande, mais aussi l'intelligence artificielle, les chaînes de blocs et d'autres nouvelles technologies. Toute mesure devra faire en sorte que l'ensemble des pays les moins avancés aient accès aux nouvelles technologies et puissent les utiliser du mieux possible, notamment en surmontant les disparités entre zones rurales et zones urbaines et entre les sexes. Les technologies numériques émergentes reposant sur l'accès à de grandes quantités de données numériques, la manière dont le flux et le transfert de données à travers les frontières sont réglementés revêt une importance de plus en plus grande, en particulier pour les pays les moins avancés, qui pourraient adopter ces technologies beaucoup plus tard.

98. Le problème de l'endettement des pays les moins avancés s'est aggravé, et l'évolution de la composition de la dette extérieure présente de nouvelles vulnérabilités. Des mesures urgentes doivent être prises pour atteindre des niveaux d'endettement soutenables dans tous les pays les moins avancés, notamment par la restructuration de la dette élevée existante, une plus grande souplesse en cas de chocs extérieurs et de catastrophes naturelles et l'amélioration des compétences techniques de gestion de la dette. Dans le même temps, l'accès à d'autres sources de financement, y compris les financements mixtes et la promotion de l'investissement, doit être renforcé.

99. Les taux élevés de croissance urbaine prévus dans les pays les moins développés vont exacerber les problèmes socio-économiques urbains existants et présenter de nouveaux défis, mais aussi offrir de nouveaux débouchés économiques. Les domaines sur lesquels il convient de se concentrer tout particulièrement sont l'inégalité, l'exclusion sociale et la marginalisation, les bidonvilles et les établissements informels, la fourniture de services essentiels, la résilience et la gestion de l'environnement urbain.

100. Il faut accorder une attention particulière aux jeunes. Compte tenu des taux élevés de croissance démographique dans les pays les moins développés, la proportion déjà importante de jeunes va encore augmenter. Une politique de la jeunesse forte devrait viser à réduire le nombre de jeunes qui ne sont pas scolarisés, en particulier les filles, et à faire en sorte qu'ils acquièrent les compétences nécessaires pour réaliser leurs aspirations. Plutôt que d'augmenter le nombre de personnes marginalisées et vulnérables, les jeunes peuvent devenir des agents de changement en tirant parti des avantages de la révolution des données et des nouvelles technologies.

101. Le lourd bilan des catastrophes liées aux changements climatiques a dépassé le seuil de l'urgence. Il est essentiel de s'attaquer aux goulets d'étranglement dans la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et des plans nationaux d'adaptation. Ces mesures doivent être complétées par le renforcement des capacités permettant de formuler et d'exécuter des projets d'adaptation, d'améliorer l'état de la préparation et d'augmenter la capacité d'absorption sur le terrain. Les pays les moins avancés doivent également être dotés d'instruments leur permettant de faire face aux risques et aux vulnérabilités à tous les niveaux.

102. Enfin, compte tenu du nombre sans précédent de pays les moins avancés qui remplissent les critères de reclassement pour la première ou la deuxième fois, il faudra renforcer l'appui pour une transition en douceur et prévoir des mesures incitatives à l'intention de ces pays. Toutes les parties prenantes doivent être mobilisées, en particulier les partenaires du développement et les institutions des Nations Unies et de Bretton Woods, notamment en s'appuyant sur le système des coordonnateurs résidents et l'équipe spéciale interinstitutions sur le reclassement des pays les moins avancés.